

Bébé s'annonce

Qui peut me conseiller ?

Les missions de Protection Maternelle et Infantile des agences départementales de la solidarité

**Qui ?
Pour quelles
missions ?**

Au sein de chaque agence départementale de la solidarité une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés dans les domaines de la santé (médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières) et du social sont à votre disposition pour :

- promouvoir la santé de la mère et de l'enfant,
- accompagner les futures mères pendant leur grossesse,
- favoriser le développement, l'épanouissement et la socialisation des jeunes enfants dans leurs différents lieux de vie.

Ces professionnels travaillent en totale complémentarité avec tous les autres professionnels de santé des secteurs publics et privés.

Le Département de l'Hérault adhère à la charte du réseau périnatalité « naître en Languedoc-Roussillon »

Qu'est-ce qu'un réseau périnatal ?

L'ensemble des professionnels situés dans le champ de la périnatalité ont souhaité travailler en collaboration pour améliorer la prise en charge de la femme enceinte et de son nouveau-né.

Ils adhèrent à la charte périnatale Languedoc-Roussillon pour :

- un meilleur suivi obstétrical et néonatal,
- faciliter un égal accès à la prévention et aux soins périnataux de la population,
- une meilleure orientation des patientes et de leur nouveau-né selon le niveau de risque,
- apporter la meilleure information possible à l'usager quant à l'organisation de cette prise en charge en réseau.

Qui peut me conseiller ?



**Vous cherchez
des informations
sur votre
grossesse ?**

Vous pouvez vous adresser :

- aux médecins et sages-femmes libéraux,
- aux professionnels des maternités publiques et privées,
- aux professionnels de santé des agences départementales de la solidarité (voir carte des agences en dernière page).

**Vous avez
besoin d'un
soutien
à domicile ?**

Vous pouvez bénéficier :

- de visites à domicile de la sage-femme libérale ou de la sage-femme de l'agence départementale de la solidarité,
- d'une aide ménagère, en cas de pathologie, sur prescription médicale après avis de la sage-femme de l'agence départementale de la solidarité.

> Vous pouvez consulter le site :
www.perinat-lr.org.

**Vous cherchez des
informations sur vos
droits ?**

Vous pouvez vous adresser :

■ **aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie
de l'Hérault (CPAM)** standard 36 46

■ **aux Caisses d'Allocations Familiales (CAF)**
Montpellier : 0820 25 34 20
Béziers : 0820 25 34 10

■ **à la Direction Départementale du Travail,
de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle**
Montpellier : standard 04 67 22 88 88 ou 04 67 22 87 40
Béziers : standard 04 67 49 59 79

En cas de difficulté vous pouvez vous adresser

■ **à l'agence départementale de la solidarité de votre
lieu d'habitation** (voir carte des agences en dernière
page).

**Vous pouvez
noter sur cette feuille
les coordonnées
de vos interlocuteurs**

Vous attendez un bébé, c'est le moment de faire le point !

Comment faire ma
toilette ?
Est-ce que je dois
changer mes habitudes ?

Est-ce
que je peux
voyager ?

Est-ce
que je peux boire de
l'alcool ?

Est-
ce que je peux
faire du sport ?



Est-
ce que je vais
prendre du poids ?
Combien de kilos ?
Dois-je faire plus attention
à mon alimentation ?

Faut-il
que je me
repose plus souvent ?

Comment peut-on
faire pour participer
à la préparation
à la naissance ?

Que
devient
ma vie de couple ?

Dois-je arrêter
de fumer ?

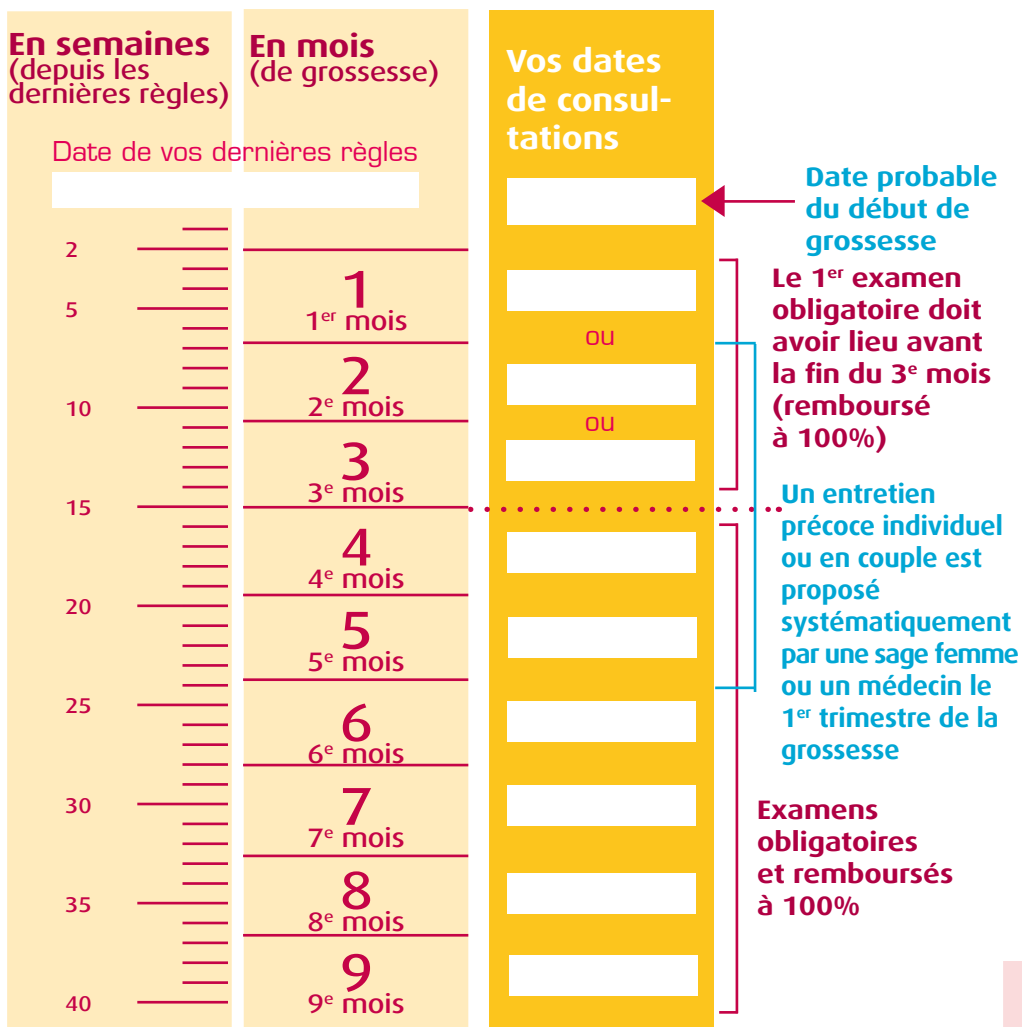
Quels
médicaments
puis-je prendre pendant
ma grossesse ?

Comment s'informer
sur l'allaitement ?

**Vous bénéficiez d'un moment privilégié
pour échanger autour de votre grossesse
lors de votre entretien prénatal précoce.**

**Pour répondre à toutes vos questions
contactez votre médecin ou votre sage-femme**

Attendre un bébé implique un suivi médical régulier



Date prévue pour l'accouchement : _____

Etat civil de votre enfant

L'acte de naissance

Si vous êtes mariée, la reconnaissance de votre enfant et sa déclaration sont un seul acte.

La naissance doit être déclarée par votre mari ou toute personne ayant assisté à l'accouchement à la mairie du lieu de naissance dans les trois jours suivant l'accouchement.

Votre enfant pourra porter la nom de son père ou les deux noms, selon la loi du 4 mars 2002.

Si vous n'êtes pas mariée, déclaration et reconnaissance sont deux actes différents.

La déclaration se fait comme si vous étiez mariée.

La reconnaissance doit être faite par chacun des parents dans n'importe quelle mairie et peut se faire avant la naissance.

Les professionnels de la maternité et de la Protection Maternelle et Infantile peuvent vous accompagner et répondre à vos questions concernant la remise d'enfant en vue d'adoption.

Les différents services du pôle départemental de la solidarité

- Insertion et lutte contre les exclusions (prévention santé)
- enfance et famille
- Protection maternelle infantile

sont répartis dans 19 agences départementales de la solidarité



Source : Département de l'Hérault - SIG 34

- | | | |
|--|---|--|
| <p>1 Paillade-Mosson
181 av du biterrois - Montpellier
04 99 74 30 00</p> | <p>7 Cœur d'Hérault
Place Jean Jaurès - Clermont-l'Hérault
04 67 44 84 20</p> | <p>13 Lez-Salaison
Lieu dit la plaine - Domaine Bocaud - Jacou
04 67 67 31 60</p> |
| <p>2 Cévennes - Las-Rebes
31 bis rue des Avants-Monts - Montpellier
04 67 87 81 00</p> | <p>8 Thau-Littoral
19 bis rue Pascal - Sète
04 67 46 86 70</p> | <p>14 Libron-Thongue
7 rue Joseph-Fabre - Béziers
04 67 30 94 80</p> |
| <p>3 Ecusson Cœur-de-Ville
4 rue Jules-Ferry - Montpellier
04 67 45 92 40</p> | <p>9 Etang de l'Or
Place Jules-Ferry - Mauguio
04 67 06 84 20</p> | <p>15 Paul-Riquet Cœur-de-Ville
7 rue du Chapeau rouge - Béziers
04 67 11 12 13</p> |
| <p>4 Portes de la mer
1555 chemin de Moularès - Montpellier
04 67 17 63 63</p> | <p>10 Vène et Mosson
300 rue des Condamines - Pignan
04 67 07 03 40</p> | <p>16 Piémont-Biterrois
4 place des 140 - Cazouls-les-Béziers
04 67 93 13 50</p> |
| <p>5 Ovalie
172 rue Raimon-de-Trencavel - Montpellier
04 67 67 32 20</p> | <p>11 Pic-Saint-Loup - Gangeois
755 av Louis-Cancel - Saint-Mathieu-de-Trévières
04 67 55 18 00</p> | <p>17 Sud-Biterrois
20 bd Jules-Cadenat - Béziers
04 67 09 84 90</p> |
| <p>6 Du lunellois
89 av de Mauguio - Lunel
04 67 83 41 00</p> | <p>12 Bassin de Thau
1 bis rue de la Raffinerie - Frontignan
04 67 67 76 99</p> | <p>18 Piscenois-Agathois
Espace Laser - Av Vidal-de-la-Blache - Pézenas
04 67 90 44 44</p> |
| | | <p>19 Terrasses d'Orb
88 bis route de Clermont-l'Hérault - Bédarieux
04 67 23 36 80</p> |



Conseil général de l'Hérault

Pôle Départemental de la Solidarité - Direction de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé - Hôtel du Département - 1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 04 - Tél : 04 67 67 63 92 - herault.fr